

Lannion, le 21 mai 2020 – 8h00

**LUMIBIRD LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC  
MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION D'UN  
MONTANT DE 31,6 M€, POUVANT ETRE PORTE A 36,3 M€ EN CAS  
DE DEMANDE SUPPLEMENTAIRE**

- **Prix de souscription : 9 euros par action nouvelle, soit une décote faciale de 9,1% par rapport au dernier cours de clôture**
- **Parité de souscription : 4 actions nouvelles pour 21 actions existantes**
- **Détachement du DPS le 25 mai 2020 et souscription ouverte du 27 mai au 9 juin 2020 inclus**
- **Engagements de souscription à hauteur de 75% de l'émission par le concert majoritaire**

**Le Groupe LUMIBIRD, leader européen des technologies laser, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS d'environ 31,6 millions d'euros, pouvant être portée à 36,3 millions d'euros en cas de demande supplémentaire.**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 20 mai 2020 le visa numéro 20-205 sur le Prospectus relatif à cette opération, composé du Document d'Enregistrement Universel, déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro D. 20-0335, complété par un amendement déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2020 sous le numéro D. 20-0335-A01 et d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Cette augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'administration de Lumibird, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 24 mai 2019 (10<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions), qui en a fixé les modalités et caractéristiques, lesquelles sont plus précisément décrites au sein du Prospectus.

Le produit de l'augmentation de capital (y compris en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial) sera affecté en priorité et en totalité au financement d'éventuelles opérations de croissance externe<sup>1</sup>, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers. Le produit de l'augmentation de capital sera conservé par Lumibird jusqu'à ce que des opportunités de croissance externe se concrétisent ou que Lumibird décide de réallouer ces fonds, notamment pour l'investissement en interne dans des projets de recherche et développement. En cas de réallocation des fonds, Lumibird publiera un communiqué à cet effet. Il est précisé que le produit de l'augmentation de capital ne servira pas au financement ou au refinancement

---

<sup>1</sup> Il n'existe pas à ce jour de projets de croissance externe, autres que ceux qui ont déjà fait l'objet d'une annonce au public, pour lesquels la Société a pris des engagements fermes.

de l'acquisition par Lumibird des activités laser et ultrason d'Ellex, ni au financement du fonds de roulement et des dépenses courantes de l'entreprise.

Pour Marc Le Flohic, Président Directeur Général de Lumibird, « *La situation économique que le monde traverse aujourd'hui ne nous a pas fait dévier de notre stratégie de croissance, combinant harmonieusement croissance organique et croissance externe. La crise peut même générer de nouvelles opportunités d'acquisition sur nos marchés stratégiques. C'est pour cette raison que nous faisons appel aujourd'hui à nos actionnaires pour renforcer les ressources de Lumibird, afin d'être en mesure de saisir les opportunités qui se présenteront.* »

## **PRINCIPALES MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS**

Lumibird lance une augmentation de capital d'un maximum de 31,6 M€, pouvant être porté à 36,3 millions d'euros en cas de demande supplémentaire, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, à raison de 4 actions nouvelles pour 21 actions existantes. Chaque actionnaire de Lumibird se verra attribuer le 25 mai 2020 un DPS par action existante enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 21 mai 2020, selon le calendrier indicatif figurant ci-après.

### **Nombre d'actions offertes**

3.510.448 actions (les « Actions Nouvelles ») de 1€ de valeur nominale chacune, pouvant être portées à 4.037.015 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension.

### **Période de souscription**

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 27 mai 2020 au 9 juin 2020 inclus.

### **Prix de souscription des Actions Nouvelles**

Le prix de souscription des Actions Nouvelles a été fixé à 9 euros par action (soit 1 euro de nominal et 8 euros de prime d'émission), représentant une décote faciale de 9,1% par rapport au cours de clôture de l'action Lumibird le 19 mai 2020, soit 9,9 euros.

### **Montant brut de l'opération**

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à un maximum de 31.594.032 euros (dont 3.510.448 euros de nominal et 28.083.584 euros de prime d'émission), pouvant être porté à 36.333.135 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 21 mai 2020, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ;
- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 4 Actions Nouvelles pour 21 actions existantes possédées. 21 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 4 Actions Nouvelles au prix de 9 euros par action ; et
- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant à titre irréductible.

### **Valeur théorique du droit préférentiel de souscription**

Sur la base du cours de clôture de l'action Lumibird sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 19 mai 2020, la valeur théorique du DPS ressort à 0,144 euro. Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 7,75% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

### **Cotation et procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription**

Les droits préférentiels de souscription pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 25 mai 2020 et le 5 juin 2020 inclus, sous le code ISIN FR0013512357. A défaut de souscription avant le 9 juin 2020 ou de cession de ces droits préférentiels de souscription avant le 5 juin 2020, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 27 mai 2020 et le 9 juin 2020 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

L'augmentation de capital sera ouverte au public uniquement en France.

### **Engagements de souscription**

La société ESIRA, société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société, et la société EURODYNE, société par actions simplifiée dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président, qui détiennent ensemble 50,12% du capital (et 53,73% des droits de vote) de la Société, ont pris l'engagement de (i) souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs 9.236.278 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 1.759.291 Actions Nouvelles, soit un montant total de 15.833.619 euros, et (ii) passer un ordre de souscription (par ESIRA uniquement), à titre réductible, à hauteur de 873.545 Actions Nouvelles, pour un montant total, à titre irréductible et réductible, maximum de 23.695.524 euros, soit 75% du montant initial de l'augmentation de capital (hors exercice de la faculté d'extension) permettant ainsi de garantir la réalisation de l'opération.

En conséquence de ces engagements de souscription, selon le taux de suivi de l'offre par les autres actionnaires (à titre irréductible et à titre réductible) et le niveau de sursouscription, ESIRA, dont la participation à ce jour est située entre 30% et 50% du capital et des droits de vote de la Société, est susceptible de franchir, à la hausse et à titre individuel, les seuils de 1% du capital et des droits de vote de la Société, ce qui serait générateur d'une obligation de déposer une offre publique sur les actions Lumibird en vertu des articles 234-2 et 234-5 du règlement général de l'AMF. Dans ce contexte, ESIRA sollicitera de l'AMF le 26 mai 2020, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire en application des dispositions de l'article 234-9 6° du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les sociétés ESIRA et EURODYNE détiennent de concert, préalablement à l'augmentation de capital, la majorité des droits de vote de la Société. L'engagement de souscription à titre réductible est conclu sous condition suspensive d'obtention de cette dérogation.

### **Engagements d'abstention et de conservation**

Les sociétés ESIRA et EURODYNE, qui détiennent ensemble 50,12% du capital (et 53,73% des droits de vote) de la Société à ce jour ont souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'émission, portant sur l'intégralité des actions de la Société détenues à cette date, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.

### **Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres et du capital de la Société**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base des

capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus après déduction des actions auto-détenues) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)	Quote-part du capital (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles <sup>(1)</sup>	6,78	1%
Après émission de 3.510.448 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	7,11	0,84%
Après émission de 4.037.015 Actions Nouvelles <sup>(3)</sup>	7,15	0,82%
Après émission de 2.632.836 Actions Nouvelles <sup>(4)</sup>	7,03	0,88%

<sup>(1)</sup> sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du Prospectus (18.429.867 actions).

<sup>(2)</sup> hors faculté d'extension.

<sup>(3)</sup> après exercice intégral de la faculté d'extension.

<sup>(4)</sup> en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial et de mise en œuvre des engagements de souscription d'ESIRA et EURODYNE (à hauteur de 15.833.619 euros à titre irréductible par ESIRA et EURODYNE et 7.861.905 euros à titre réductible par ESIRA, soit au total 23.695.524 euros).

## Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

- 20 mai 2020 Délibération du Conseil d'administration décidant le principe et arrêtant les modalités d'une augmentation de capital dans le cadre de la dixième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2019.
- 20 mai 2020 Approbation du Prospectus par l'AMF.  
Signature du contrat de direction et de placement.
- 21 mai 2020 Diffusion du communiqué de presse de la Société annonçant l'approbation du Prospectus et décrivant les principales caractéristiques de l'offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus.  
Mise en ligne du Prospectus.  
Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'offre annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription.  
Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
- 25 mai 2020 Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
- 27 mai 2020 Ouverture de la période de souscription.
- 5 juin 2020 Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription (à la clôture de la séance de bourse).
- 9 juin 2020 Clôture de la période de souscription (à la clôture de la séance de bourse).
- 12 juin 2020 Décision du Président-Directeur général relative, en cas de sursouscription de l'offre, à la mise en œuvre de la Clause d'Extension dans le cadre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2019.

Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions et l'exercice, le cas échéant, de la Clause d'Extension.

Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

16 juin 2020 Emission et admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.  
Règlement livraison des Actions Nouvelles.

### Codes de l'action

Libellé : Lumibird  
Code ISIN : FR0000038242  
Mnémonique : LBIRD  
ICB Classification : 4535, Medical Equipment  
Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment B)  
Code LEI : 969500MLJC3ZSZP4L019

### Intermédiaire financier

*Chef de File et Teneur de Livre*  
**LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP**



*Conseil financier*  
**MIDCAP PARTNERS**



### Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus, qui a reçu le 20 mai 2020 le visa numéro 20-205 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est composé :

- du document d'enregistrement universel de Lumibird, déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro D. 20-0335, complété par un amendement au Document d'Enregistrement Universel, déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2020 sous le numéro D. 20-0335-A01 ;
- de la note d'opération, établie conformément à l'annexe 11 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019; et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Lumibird, 2 rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, France. Le Prospectus peut également être consulté sur le site internet de la Société ([www.lumibird.com](http://www.lumibird.com)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Il est rappelé que l'approbation de l'AMF sur le Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du Prospectus.

## Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques présents au Chapitre 3, Section 1.7 du Document d'Enregistrement Universel, au Chapitre 3, § 3.2 de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel et à la Section 2 de la Note d'Opération.

Les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus dans son intégralité avant toute prise de décision d'investissement et à procéder à leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

## Informations financières pro forma au 31 décembre 2019

Le 24 décembre 2019, Lumibird a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition des activités laser et ultrason de la société australienne Ellex (la « **Transaction** »). Lumibird a, au cours de l'exercice 2019 conclu l'ensemble des financements destinés à couvrir ses engagements financiers au moment de l'acquisition, ainsi que le refinancement de la dette apportée (le « **Financement** » et le « **Refinancement** »). L'information financière consolidée résumée pro forma présentée au sein du Chapitre 3, Section 8 du Document d'Enregistrement Universel a été établie en vue de représenter les effets pro forma de la Transaction, ainsi que le Financement et le Refinancement de manière concomitante.

Compte de résultat résumé pro forma pour l'exercice clos au 31 décembre 2019					
<i>en millions d'euros</i>	Données historiques Lumibird	Compte de résultat consolidé de la division laser et ultrason d'Ellex	Financement et Refinancement	Regroupement d'entreprise	Information consolidée pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>110,7</b>	<b>40,9</b>	-	-	<b>151,7</b>
<b>Marge sur achats consommés</b>	<b>67,1</b>	<b>22,3</b>	-	-	<b>89,5</b>
%	60,6%	54,5%	-	-	59,0%
Charges externes	(14,0)	(7,6)	-	-	(21,6)
Charges de personnel	(32,2)	(12,2)	-	-	(44,4)
Autres charges ou subventions	0,1	0,3	-	-	0,3
<b>Excédent brut d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	<b>21,0</b>	<b>2,7</b>	-	-	<b>23,7</b>
Amortissements	(8,2)	(2,4)	-	-	21,6
Provisions et autres charges opérationnelles nettes	(0,5)	0,3	-	-	(0,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>12,3</b>	<b>0,6</b>	-	-	<b>12,9</b>

<sup>(1)</sup> L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond à la valeur ajoutée du Groupe, majorée des subventions versées au résultat et déduction faites des impôts et taxes et versements assimilés ainsi que des charges de personnel.

Etat de la situation financière consolidé pro forma au 31 décembre 2019					
en millions d'euros	Données historiques Lumibird	Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (non audité) d'Ellex	Financement et Refinancement	Regroupement d'entreprise	Information consolidée pro forma
Total bilan	193,8	44,0	22,6	(26,0)	234,4
Capitaux propres	124,9	26,0	3,0	(26,0)	124,9
Endettement financier brut <sup>(1)</sup>	32,1	8,6	22,6		63,2
Trésorerie	50,3	7,0	22,6	(62,5)	17,3

<sup>(1)</sup> Endettement financier net pro forma au 31 décembre 2019 : 45,9 millions d'euros

Endettement financier net pro forma au 31 décembre 2019			
en millions d'euros	Non courant	Courant	Total
Dettes bancaires	50,0	2,1	52,1
Crédit-bail et contrats de location	4,6	2,0	6,6
Autres dettes	1,4	3,1	4,5
<b>Endettement financier brut</b>	<b>56,0</b>	<b>7,2</b>	<b>63,2</b>
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	-	(17,3)	(17,3)
<b>Endettement financier net</b>	<b>56,0</b>	<b>(10,1)</b>	<b>46,0</b>

La dette bancaire non courante comprend 35 millions d'euros de dette d'acquisition, mise en place par Lumibird en juin 2019 et permettant le financement de l'acquisition d'Optotek en août 2019 pour 5,1 millions d'euros et des activités laser et ultrason d'Ellex pour 29,9 millions d'euros. Cette dette (i) porte intérêt à Euribor 3 mois+1,65% (étant précisé que Lumibird a pris l'engagement de mettre en place une couverture de taux sur 100% du nominal de cette dette au 31 décembre 2020), (ii) est remboursable en 5 annuités égales à compter de décembre 2020 (1<sup>ère</sup> annuité versée en décembre 2021) et (iii) est assortie de deux ratios dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- un ratio de levier (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum, dégressif, passant progressivement de 3 (borne haute) au 31 décembre 2019 à 2 (borne basse) au 31 décembre 2022. Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2019, le ratio de levier du Groupe Lumibird s'élève à - 1,1 (compte tenu d'un endettement financier net négatif). Sur la base des informations pro-forma, le ratio de levier se serait élevé, post acquisition, à 1,7 ;
- un ratio de couverture (ratio du cash-flow net consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit. Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2019, le ratio de couverture s'élève à 3,3. Le ratio de couverture n'est pas disponible sur la base des informations pro forma.

### Evènement récent : détection d'une fraude aux moyens de paiement

La Direction du Groupe Lumibird a découvert le 12 mai en fin de journée que sa filiale britannique Halo Photonics a été victime depuis le 16 avril d'une fraude aux moyens de paiement.

Lumibird a immédiatement déposé plainte auprès des différentes autorités compétentes et pris toutes les mesures adéquates pour faire cesser les détournements de fonds.

La fraude, d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros (avant déductions éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération d'une partie des fonds détournés) est aujourd'hui maîtrisée et n'est pas de nature à remettre en cause le développement du Groupe.

A la suite de cet incident, le groupe a procédé à une revue des procédures existantes de prévention des cyber-attaques et intrusions frauduleuses dans ses systèmes IT et ouvert une enquête interne afin de déterminer l'origine de la défaillance et les mesures additionnelles à mettre en œuvre afin d'empêcher toute nouvelle fraude.

---

LUMIBIRD est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de 50 années d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des lasers haute performance à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (production, défense/spatial, capteurs Lidar) et médical (ophtalmologie).

Issu du rapprochement en octobre 2017 entre les Groupes Keopsys et Quantel, LUMIBIRD, fort de plus de 560 collaborateurs et plus de 110 M€ de chiffre d'affaires en 2019 est présent en Europe, en Amérique et en Asie.

**Les actions de LUMIBIRD sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris. FR0000038242 – LBIRD [www.lumibird.com](http://www.lumibird.com)**

## Contacts

### Groupe LUMIBIRD

Marc Le Flohic  
Président Directeur Général  
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00  
[info@lumibird.com](mailto:info@lumibird.com)

### Groupe LUMIBIRD

Aude Nomblot-Gourhand  
Secrétaire Générale - CFO  
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00  
[info@lumibird.com](mailto:info@lumibird.com)

### Calyptus

Mathieu Calieux  
Relations Investisseurs  
Tel. +33(1) 53 65 37 91  
[lumibird@calyptus.net](mailto:lumibird@calyptus.net)

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Ni les Actions Nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été et ne seront enregistrés en application du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « *Securities Act* »), ou auprès d'aucune autorité de régulation boursière dépendant d'un État ou d'une autre juridiction aux Etats-Unis. En conséquence, les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne peuvent être ni offerts, vendus, nantis, livrés ou autrement cédés ou transférés de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par le *Securities Act* et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents Etats. Par conséquent, les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne seront offerts et vendus que dans le cadre d'opérations extra-territoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* prise en application du *Securities Act*. Le Document d'Enregistrement Universel, l'amendement au Document d'Enregistrement Universel, la note d'opération, le résumé du Prospectus et tout autre document établis dans le cadre de la présente opération ne doivent pas être distribués aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions Lumibird aux États-Unis ou dans un quelconque pays.

## Annexe : résumé du Prospectus

Section 1 – Introduction
<p><b>Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières</b>  <i>Libellé pour les actions</i> : Lumibird  <i>Code ISIN</i> : FR0000038242</p> <p><b>Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)</b>  <i>Dénomination sociale</i> : Lumibird.  <i>Lieu et numéro d'immatriculation</i> : R.C.S. Saint-Brieuc 970 202 719.  <i>LEI</i> : 969500MLJC3ZSZP4L019.</p> <p><b>Identité et coordonnées de l'offreur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)</b> : Sans objet.</p> <p><b>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus</b> : Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») – 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement Universel de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro D. 20-0335 et a été complété par un amendement déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2020 sous le numéro D. 20-0335-A01.</p> <p><b>Date d'approbation du Prospectus</b> : 20 mai 2020.</p> <p><b>Avertissement au lecteur</b> : (a) le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus ; (b) toute décision d'investir dans les valeurs mobilières, qui font l'objet d'une offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée, doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur ; (c) l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi ; (d) si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire ; (e) une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
Section 2 – Informations clés sur l'émetteur
<b>2.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dénomination sociale : Lumibird.</li> <li>- Siège social : 2 rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, France.</li> <li>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.</li> <li>- Droit applicable : droit français.</li> <li>- Pays d'origine : France.</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> : issu du rapprochement en octobre 2017 entre les groupes Keopsys et Quantel, Lumibird est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de 50 ans d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des lasers haute performance à usages scientifiques (laboratoires de recherche, université), industriels (production, défense/spatial, capteurs Lidar) et médical (ophtalmologie). Lumibird employait au 31 décembre 2019 plus de 600 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 110 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Lumibird est présent essentiellement en Europe, en Amérique et en Asie.</p> <p><b>Actionnariat à la date du Prospectus</b> : à la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 18.429.867 euros, divisé en 18.429.867 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 1 euro. Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :</p>

	A la date du Prospectus			
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote <sup>(1)</sup>	Pourcentage des droits de vote <sup>(2)</sup>
ESIRA <sup>(3)</sup>	7.452.790	40,44%	7.452.790	37,06%
EURODYNE <sup>(4)</sup>	1.783.488	9,68%	3.352.587	16,67%
Concert ESIRA/EURODYNE	9.236.278	50,12%	10.805.377	53,73%
Amiral Gestion <sup>(5)</sup>	1.003.949	5,45%	1.003.949	4,99%
Auto-détention	193.990	1,05%	-	-
Public	7.995.650	43,38%	8.302.389	41,28%
<b>Total</b>	<b>18.429.867</b>	<b>100%</b>	<b>20.111.715</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires.

<sup>(2)</sup> les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

<sup>(3)</sup> la société ESIRA est une société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

<sup>(4)</sup> la société EURODYNE est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président.

<sup>(5)</sup> le 6 mai 2020, la société Amiral Gestion, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré posséder 1.003.949 actions Lumibird représentant autant de droits de vote.

**Principaux dirigeants :** Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société. Jean-Marc Gendre, Directeur général délégué de la Société (depuis le 31 mars 2020).

**Contrôleurs légaux des comptes :** Deloitte & Associés (6 Place de la Pyramide, 92908 Paris-La-Défense cedex), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Monsieur Alexis Levasseur. KPMG SA (2 avenue Gambetta – Tour Eqho, 92066 Paris-La-Défense cedex), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Monsieur Vincent Broyé.

## 2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

### Chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

en millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2017 <sup>(1)</sup>	2018	2019
Premier semestre	40,5	42,3	51,7
Deuxième semestre	44,6	58,4	59,0
<b>12 mois</b>	<b>85,1</b>	<b>100,7</b>	<b>110,7</b>
<i>Dont Industriel et Scientifique</i>	25,3	25,5	25,8
<i>Dont Capteurs Lidar</i>	11,5	15,4	20,5
<i>Dont Défense</i>	16,7	26,2	25,1
<i>Dont Médical</i>	31,6	33,6	39,3

<sup>(1)</sup> chiffre d'affaires pro-forma intégrant l'activité des groupes Keopsys et Quantel en année pleine – pour une meilleure cohérence reporting, la segmentation des activités a été revue pour réintégrer dans les activités « Défenses » des activités liées aux secteurs militaire et spatial. Celles-ci étaient précédemment incluses dans les activités « industriel et scientifique » et dans une moindre mesure, dans les activités « Capteurs LIDAR ».

**Variations des chiffres d'affaires consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019**

	Variation 2017-2018		Variation 2018-2019	
	Organique <sup>(1)</sup>	Publiée <sup>(2)</sup>	Organique <sup>(1)</sup>	Publiée <sup>(3)</sup>
<b>12 mois</b>	<b>18,5%</b>	<b>18,5%</b>	<b>8,2%</b>	<b>9,3%</b>
<i>Dont Laser</i>	<i>25,8%</i>	<i>25,8%</i>	<i>5,5%</i>	<i>5,5%</i>
<i>Dont Médical</i>	<i>6,3%</i>	<i>6,3%</i>	<i>15,6%</i>	<i>16,9%</i>

<sup>(1)</sup> à périmètre constant.

<sup>(2)</sup> en l'absence d'opérations de croissance externe réalisées en 2018, la variation publiée 2017-2018 est égale à la variation organique 2017-2018.

<sup>(3)</sup> prenant en compte les acquisitions des sociétés Optotek et Halo Photonics, réalisées en 2019.

**Principaux chiffres consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

<i>en millions d'euros (sauf résultat net dilué par action)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2017 <sup>(1)</sup>	2018	2019
Chiffre d'affaires	85,1	100,7	110,7
Excédent brut d'exploitation <sup>(2)</sup>	10,2	16,5	21,0
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	5,6	11,4	12,3
Résultat opérationnel	5,1	11,4	11,3
Résultat net	3,5	8,1	8,8
Résultat net dilué par action (Euro)	0,11	0,51	0,52
Capitaux propres	74,6	90,8	124,9
Dettes financières	22,8	24,6	32,1
Trésorerie disponible	10,7	21,6	50,3
Actifs non courants	68,5	73,6	90,5
Total du bilan	121,1	151,0	193,8

<sup>(1)</sup> données pro-forma retraitées non auditées.

<sup>(2)</sup> dont impact IFRS 16 (sur l'EBE : + 1,6 million d'euros ; sur le ROC : ns)

**Informations financières pro forma au 31 décembre 2019**

Le 24 décembre 2019, Lumibird a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition des activités laser et ultrason de la société australienne Ellex (la « **Transaction** »). Lumibird a, au cours de l'exercice 2019 conclu l'ensemble des financements destinés à couvrir ses engagements financiers au moment de l'acquisition, ainsi que le refinancement de la dette apportée (le « **Financement** » et le « **Refinancement** »). L'information financière consolidée résumée pro forma présentée au sein du Chapitre 3, Section 8 du Document d'Enregistrement Universel (l'« **Information Financière Consolidée Résumée Pro Forma** ») a été établie en vue de représenter les effets pro forma de la Transaction, ainsi que le Financement et le Refinancement de manière concomitante. L'état de la situation financière consolidée pro forma a été établi en retenant comme hypothèse que la Transaction, le Financement et le Refinancement sont intervenus au 31 décembre 2019. De même, le compte de résultat consolidé résumé pro forma a été établi en retenant comme hypothèse que la Transaction, le Financement et le Refinancement ont eu lieu au 1er janvier 2019. De par sa nature, l'Information Financière Consolidée Résumée Pro Forma traite d'une situation hypothétique et n'est pas destinée à représenter ou donner une indication du résultat opérationnel courant ou de la situation financière qui auraient été ceux de Lumibird si la Transaction, le Financement ou le Refinancement avaient eu lieu à la date d'ouverture de l'exercice couvert par le compte de résultat consolidé résumé pro forma et à la date de clôture de l'état de la situation financière pro forma ; de même, l'Information Financière Consolidée Résumée Pro Forma n'est pas indicative de ce que seront les résultats opérationnels ou la situation financière futurs du Groupe. L'information financière consolidée pro forma se fonde sur un certain nombre d'hypothèses jugées raisonnables par Lumibird dans le contexte de la Transaction.

Etat de la situation financière consolidé pro forma au 31 décembre 2019					
en millions d'euros	Données historiques Lumibird	Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (non auditée) d'Ellex	Financement et Refinancement	Regroupement d'entreprise	Information consolidée pro forma
Actifs non courants	90,4	14,9		36,5	141,9
Actifs courants	103,3	29,1	22,6	(62,5)	92,5
<i>Dont trésorerie et eq. de trésorerie<sup>(1)</sup></i>	50,3	7,0	22,6	(62,5)	17,3
<b>Total actifs</b>	<b>193,8</b>	<b>44,0</b>	<b>22,6</b>	<b>(26,0)</b>	<b>234,4</b>
Capitaux propres	124,9	26,0	-	(26)	124,9
Passifs non courants	34,5	-	29,9	-	67,0
<i>Dont dettes financières non courantes<sup>(1)</sup></i>	25,0	1,1	29,9	-	56,0
Passifs courants	34,3	15,4	(7,3)		42,5
<i>Dont dettes financières courantes<sup>(1)</sup></i>	7,1	7,4	(7,3)	-	7,2
<b>Total passifs</b>	<b>193,8</b>	<b>44,0</b>	<b>22,6</b>	<b>(26,0)</b>	<b>234,4</b>

<sup>(1)</sup> Endettement financier net pro forma au 31 décembre 2019 : 45,9 millions d'euros

Endettement financier net pro forma au 31 décembre 2019			
en millions d'euros	Non courant	Courant	Total
Dettes bancaires	50,0	2,1	52,1
Crédit-bail et contrats de location	4,6	2,0	6,6
Autres dettes	1,4	3,1	4,5
<b>Endettement financier brut</b>	<b>56,0</b>	<b>7,2</b>	<b>63,2</b>
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	-	(17,3)	(17,3)
<b>Endettement financier net</b>	<b>56,0</b>	<b>(10,1)</b>	<b>46,0</b>

La dette bancaire non courante comprend 35 millions d'euros de dette d'acquisition, mise en place par Lumibird en juin 2019 et permettant le financement de l'acquisition d'Optotek en août 2019 pour 5,1 millions d'euros et des activités laser et ultrason d'Ellex pour 29,9 millions d'euros. Cette dette (i) porte intérêt à Euribor 3 mois+1,65% (étant précisé que Lumibird a pris l'engagement de mettre en place une couverture de taux sur 100% du nominal de cette dette au 31 décembre 2020), (ii) est remboursable en 5 annuités égales à compter de décembre 2020 (1ère annuité versée en décembre 2021) et (iii) est assortie de deux ratios dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- un ratio de levier (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum, dégressif, passant progressivement de 3 (borne haute) au 31 décembre 2019 à 2 (borne basse) au 31 décembre 2022. Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2019, le ratio de levier du Groupe Lumibird s'élève à - 1,1 (compte tenu d'un endettement financier net négatif). Sur la base des informations pro-forma, le ratio de levier se serait élevé, post acquisition, à 1,7 ;
- un ratio de couverture (ratio du cash-flow net consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit. Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2019, le ratio de couverture s'élève à 3,3. Le ratio de couverture n'est pas disponible sur la base des informations pro forma.

**Compte de résultat résumé pro forma pour l'exercice clos au 31 décembre 2019**

<i>en millions d'euros</i>	<b>Données historiques Lumibird</b>	<b>Compte de résultat consolidé de la division laser et ultrason d'Ellex</b>	<b>Financement et Refinancement</b>	<b>Regroupement d'entreprise</b>	<b>Information consolidée pro forma</b>
Chiffre d'affaires	110,7	40,9	-	-	151,7
Excédent brut d'exploitation	21,0	2,7	-	-	23,7
Résultat opérationnel courant	12,3	0,6	-	-	12,9

**Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2020 (non audité)**

<i>en millions d'euros</i>	<b>Trimestre clos le 31 mars</b>		<b>Variation 2019-2020</b>	
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Publiée<sup>(1)</sup></b>	<b>Organique<sup>(2)</sup></b>
Chiffre d'affaires	24,2	21,9	(9,4)%	(16,5)%
<i>dont Laser</i>	15,9	13,3	(16,5)%	(23,2)%
<i>dont Médical</i>	8,2	8,6	4,2%	(3,3)%

<sup>(1)</sup> *prenant en compte les acquisitions des sociétés Optotek et Halo Photonics, réalisées en 2019.*

<sup>(2)</sup> *à périmètre constant.*

**Perspectives et tendances**

A la date du présent Prospectus, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de l'année. L'activité du Groupe reste ralentie du fait d'une capacité de production impactée par un effectif de production moins important qu'en activité normale. Le carnet de commande reste fourni et les produits, dans leur majorité, continuent d'être vendus. Les équipes de développement travaillent sur plusieurs projets stratégiques qui pourraient entrer en production à partir du deuxième semestre. Près de 70% des effectifs sont opérationnels, dans des conditions d'hygiène et de sécurité garantissant la sécurité des personnes. L'objectif reste de progresser sur les mesures sanitaires pour être en capacité d'accueillir la totalité des effectifs de production le plus rapidement possible. A fin mars, la situation financière est saine. La trésorerie, nette des concours bancaires courants, s'élève à 48 millions d'euros et la dette financière à 36,6 millions d'euros. Le Groupe bénéficie par ailleurs de facilités de financements bancaires à moyen-terme, non tirées à cette date, pour plus de 50 millions d'euros, dont 15 millions de Prêt Garanti par l'Etat accordé récemment, 5 millions d'euros de prêt BPI et 29,9 millions d'euros de dette d'acquisition mobilisable pour l'opération Ellex. La stratégie, qui a porté ses fruits ces deux dernières années, reste axée sur un mix de croissance organique et externe sur les 3 marchés porteurs (Lidar, Défense/Spatial et Médical) tout en maintenant et renforçant le leadership technologique. Enfin, le projet d'acquisition des activités laser et ultrason d'Ellex suit son cours et franchit une nouvelle étape, avec un vote favorable des actionnaires d'Ellex réunis le 24 avril en assemblée générale.

**Evènement récents**

La Direction du Groupe a découvert le 12 mai en fin de journée que sa filiale britannique Halo Photonics a été victime depuis le 16 avril d'une fraude aux moyens de paiement. La fraude, d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros (avant déductions éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération d'une partie des fonds détournés) n'est pas de nature à remettre en cause le développement du Groupe. A la suite de cet incident, le Groupe a procédé à une revue des procédures existantes de prévention des cyber-attaques et intrusions frauduleuses dans ses systèmes IT et ouvert une enquête interne afin de déterminer l'origine de la défaillance et les mesures additionnelles à mettre en œuvre afin d'empêcher toute nouvelle fraude.

**2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?**

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

**Risques relatifs à l'environnement macro-économique, aux secteurs d'activités et à la stratégie du Groupe :**

- L'aggravation ou le prolongement de la crise sanitaire liée au Coronavirus (Covid-19) pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur les activités du Groupe. Ces conséquences, qu'il est difficile d'évaluer avec précision à la date du présent Prospectus, dépendront (i) de la durée de la pandémie et de l'étendue des mesures de confinement dans les différents pays où opère le Groupe, (ii) de l'impact de la crise sur la santé de ses salariés (étant précisé qu'à la date du

présent Prospectus, 70% des effectifs de production du Groupe, ainsi que les équipes américaines, japonaises, chinoises et slovènes sont en activité sur site) ainsi que des salariés de ses clients et fournisseurs, et (iii) de l'impact de la crise sur l'économie mondiale et l'environnement financier dans lequel le Groupe évolue ;

- En tant que groupe de haute technologie d'envergure internationale ayant réalisé en 2019, 31% de son chiffre d'affaires en France, 23% dans les autres pays d'Europe, 20% sur la zone Canada, Etats-Unis, Amérique Latine et 18% sur la zone Asie-Pacifique, le Groupe est soumis à l'environnement financier, macro-économique et géopolitique global, et notamment aux politiques monétaires décidées par les banques centrales, aux taux de croissance des pays dans lesquels le Groupe opère ou aux maintien des échanges internationaux entre les pays dans lesquels le Groupe opère ;
- Les marchés sur lesquels le Groupe opère sont caractérisés par une intense concurrence qui pourrait affecter défavorablement les parts de marché, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe ; afin de rester compétitif, le Groupe doit répondre aux évolutions technologiques du secteur du laser en identifiant et en investissant dans des technologies innovantes et rentables. Il doit aussi maîtriser l'ensemble des technologies laser afin d'être incontournable sur les marchés visés ;
- Les marchés sur lesquels le Groupe opère sont des marchés jeunes qui pourraient se développer moins rapidement ou différemment que ne le prévoient actuellement le Groupe ou les analystes du secteur ; en particulier, le Groupe ne peut garantir que les hypothèses sur lesquelles sont basées les prévisions de croissance émises par les spécialistes du secteur (notamment *Strategy Unlimited* et *Laser Focus*) se vérifieront ou lui profiteront conformément à ses anticipations.

#### **Risques opérationnels et risques liés à la structure du Groupe:**

- Le Groupe est soumis aux risques liés à la défectuosité ou défaut de performance des produits du Groupe ; si le Groupe n'est pas en mesure de livrer ses produits selon le niveau de performance et/ou le calendrier de livraison prévus, cela pourrait se traduire par une perte de clientèle et/ou le paiement de pénalités contractuelles. En outre, toute défectuosité des produits du Groupe postérieurement à leur mise en circulation l'exposerait à des actions en responsabilité de la part de clients ou de tiers, qui pourraient ne pas être intégralement ou adéquatement couvertes par les polices d'assurance en vigueur ;
- Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, du maintien en fonction de ses dirigeants ainsi que de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié ; si le Groupe ne parvient pas à maintenir durablement ses dirigeants dans leurs fonctions ainsi qu'à recruter en temps utile et/ou à fidéliser des employés expérimentés, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son chiffre d'affaires, ses activités et son résultat opérationnel ;
- En tant que groupe opérant sur des marchés sensibles, notamment le marché Défense/Spatial, qui a représenté en 2019 plus de 35% de son chiffre d'affaires consolidé en 2019, le Groupe est soumis au risque de piratage, d'intrusion ou de cyberattaque induisant un vol, une perte ou une altération de ses données ainsi que des détournements frauduleux de fonds ;

#### **Risques liés aux acquisitions et aux opérations de croissance externe et accords stratégiques :**

- Le Groupe a annoncé le 24 décembre 2019, la signature d'un accord portant sur l'acquisition des activités laser et ultrason de la société australienne Ellex. Si la transaction n'est pas réalisée du fait de la non-satisfaction d'une condition suspensive (notamment l'obtention des autorisations requises auprès des autorités de concurrence australiennes) ou si le Groupe ne parvient pas à réaliser l'intégration des activités acquises ou à tirer tous les bénéfices escomptés de cette acquisition, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son chiffre d'affaires, ses activités et son résultat opérationnel ; le Groupe conserve l'objectif de réaliser l'opération mi-2020 ; par ailleurs, le Groupe étudie régulièrement des nouvelles opportunités d'acquisitions de sociétés ou de conclusion d'accords stratégiques et de partenariats avec des acteurs clés (partenariats technologiques, accords de distribution, etc.) afin notamment de renforcer sa position sur des marchés à fort potentiel ; l'incapacité du Groupe à mener à leur terme ou à tirer tous les bénéfices escomptés de ces acquisitions et partenariats pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son chiffre d'affaires, ses activités et son résultat opérationnel ;

#### **Risques juridiques et réglementaires :**

- Le Groupe est soumis, dans l'exercice de ses activités, à une réglementation technique, complexe et évolutive dont le respect est générateur de dépenses ; en particulier, les produits lasers du Groupe sont des produits technologiquement sensibles dont la commercialisation (pour les produits médicaux) ou l'exportation (pour les produits liés à la défense) est soumise à de nombreuses autorisations réglementaires.

### **Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières**

#### **3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?**

Les actions nouvelles dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (les « **Actions Nouvelles** »). Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B), sur la même

ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0000038242.

**Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises**

**Devise** : Euro.

**Libellé pour les actions** : Lumibird.

L'émission porte sur un nombre de 3.510.448 Actions Nouvelles, susceptible d'être porté à un nombre maximum de 4.037.015 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (telle que définie ci-dessous), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription (l'« **Emission** »). En fonction de l'importance de la demande, le Président-Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, pourra décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 526.567 Actions Nouvelles, dans le cadre de l'exercice de la clause d'extension (la « **Clause d'Extension** »). La Clause d'Extension ne pourra être utilisée que pour couvrir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription qui n'auraient pas pu être servies.

**Droits attachés aux actions** : Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de trois ans au nom du même actionnaire, (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société.

**Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité** : Sans objet.

**Restriction imposée à la libre négociabilité des actions** : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

**Politique en matière de dividendes** : La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des trois derniers exercices. Elle n'a pas l'intention d'en distribuer au titre de l'exercice 2019. La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes. Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes.

**3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?**

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission sur Euronext Paris est prévue le 16 juin 2020, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000038242 et mnémorique : LBIRD). Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

**3.3 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?**

Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions ;
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer ;
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ;
- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer et les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché ;
- Les sociétés ESIRA et EURODYNE, actionnaires de contrôle de la Société, détiennent, à la date du présent Prospectus, et continueront de détenir, après réalisation de l'augmentation de capital, un pourcentage significatif du capital et des droits de vote de la Société. A ce titre, elles pourraient avoir des intérêts divergents de ceux des autres actionnaires.

**Section 4 – Informations clés sur l’offre au public de valeurs mobilières et/ou l’admission à la négociation sur un marché réglementé**

**4.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?**

**Modalités et conditions de l’offre**

**Structure de l’émission – Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription** : l’émission des Actions Nouvelles est réalisée par le biais d’une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la dixième résolution adoptée par l’Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2019.

**Nombre d’Actions Nouvelles à émettre** : 3.510.448 Actions Nouvelles. Ce nombre pourra être porté à un maximum de 4.037.015 Actions Nouvelles en cas d’exercice intégral de la Clause d’Extension.

**Prix d’émission des Actions Nouvelles** : 9 euros par Action Nouvelle (soit 1 euro de valeur nominale et 8 euros de prime d’émission) à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire. Sur la base du cours de clôture de l’action Lumibird le 19 mai 2020, soit 9,9 euros : (i) le prix d’émission des Actions Nouvelles de 9 euros fait apparaître une décote de 9,1%, (ii) la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s’élève à 0,144 euro, (iii) la valeur théorique de l’action ex-droit s’élève à 9,76 euros, et (iv) le prix d’émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 7,75% par rapport à la valeur théorique de l’action ex-droit. Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l’action ex-droit, ni des décotes, telles qu’elles seront constatées sur le marché. En outre, ces valeurs ne tiennent pas compte de la dilution liée à l’exercice éventuel de la Clause d’Extension.

**Droit préférentiel de souscription** : la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d’actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l’issue de la journée comptable du 21 mai 2020 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 25 mai 2020, et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire du 27 mai 2020 jusqu’à la clôture de la période de souscription, soit jusqu’au 9 juin 2020, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 21 actions existantes possédées (21 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 4 Actions Nouvelles au prix de 9 euros par action), sans qu’il soit tenu compte des fractions, et/ou (ii) à titre réductible, le nombre d’Actions Nouvelles qu’ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l’exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d’actions existantes dont les droits auront été utilisés à l’appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu’il puisse en résulter une attribution de fraction d’Action Nouvelle. La Clause d’Extension ne pourra être utilisée que pour couvrir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription qui n’auraient pas pu être servis.

**Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription** : les droits préférentiels de souscription seront détachés le 25 mai 2020 et négociables sur Euronext Paris du 25 mai 2020 jusqu’à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu’au 5 juin 2020 inclus (à l’issue de la séance de bourse), sous le code ISIN FR0013512357. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 25 mai 2020. Les droits préférentiels de souscription détachés des 193.990 actions auto-détenues de la Société à la date du Prospectus, soit 1,05% du capital social, seront cédés sur le marché avant la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu’au 5 juin 2020 inclus, dans les conditions de l’article L. 225-210 du Code de commerce.

**Engagements et intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d’administration, de direction ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%** : la société ESIRA, société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société, et la société EURODYNE, société par actions simplifiée dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président, qui détiennent ensemble 50,12% du capital (et 53,73% des droits de vote) de la Société à la date du présent Prospectus ont pris l’engagement écrit, envers le Chef de File et Teneur de Livre, de (i) souscrire à l’augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs 9.236.278 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 1.759.291 Actions Nouvelles, soit un montant total de 15.833.619 euros, et (ii) passer un ordre de souscription (par ESIRA uniquement), à titre réductible, sous condition suspensive d’obtention de la Dérogation AMF, à hauteur de 873.545 Actions Nouvelles (le montant maximum à titre réductible de 7.861.905 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui ne serait pas servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels

de souscription), pour un montant total, à titre irréductible et réductible, maximum de 23.695.524 euros, soit 75% du montant initial de l'augmentation de capital (hors exercice de la Clause d'Extension) permettant ainsi de garantir la réalisation de l'opération. En conséquence de ces engagements de souscription, selon le taux de suivi de l'offre par les autres actionnaires (à titre irréductible et à titre réductible) et le niveau de sursouscription, ESIRA, dont la participation à la date du Prospectus est située entre 30% et 50% du capital et des droits de vote de la Société, est susceptible de franchir, à la hausse et à titre individuel, les seuils de 1% du capital et des droits de vote de la Société, ce qui serait générateur d'une obligation de déposer une offre publique sur les actions Lumibird en vertu des articles 234-2 et 234-5 du règlement général de l'AMF. Dans ce contexte, ESIRA sollicitera de l'AMF le 26 mai 2020, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire en application des dispositions de l'article 234-9 6° du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les sociétés ESIRA et EURODYNE détiennent de concert, préalablement à l'augmentation de capital, la majorité des droits de vote de la Société (la « **Dérogation AMF** »).

Il est également précisé que, dans le cadre de l'Emission, EURODYNE pourra être amenée à acquérir des droits préférentiels de souscription sur le marché.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

**Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public** : l'offre sera ouverte au public uniquement en France.

**Restrictions applicables à l'offre** : la diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

**Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription** : pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 27 mai 2020 et le 9 juin 2020 (à la clôture de la séance de bourse) inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 9 juin 2020, à la clôture de la séance de bourse.

**Intermédiaires financiers** : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 9 juin 2020 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte. Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 9 juin 2020 inclus auprès de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

**Chef de File et Teneur de Livre** : LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP, 130 Wood Street 4<sup>th</sup> Floor London, EC2V6DL

**Règlement-livraison des Actions Nouvelles** : selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 16 juin 2020. Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs.

#### **Calendrier indicatif**

20 mai 2020	Délibération du Conseil d'administration décidant le principe et arrêtant les modalités d'une augmentation de capital dans le cadre de la dixième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2019.
20 mai 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF. Signature du contrat de direction et de placement.
21 mai 2020	Diffusion du communiqué de presse de la Société annonçant l'approbation du Prospectus et décrivant les principales caractéristiques de l'offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Mise en ligne du Prospectus. Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'offre annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription. Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
25 mai 2020	Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
27 mai 2020	Ouverture de la période de souscription.

5 juin 2020	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription (à la clôture de la séance de bourse).
9 juin 2020	Clôture de la période de souscription (à la clôture de la séance de bourse).
12 juin 2020	Décision du Président-Directeur général relative, en cas de sursouscription de l'offre, à la mise en œuvre de la Clause d'Extension dans le cadre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2019. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions et l'exercice, le cas échéant, de la Clause d'Extension. Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
16 juin 2020	Emission et admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles. Règlement livraison des Actions Nouvelles.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

#### Dilution résultant de l'augmentation de capital

**Incidence de l'Emission sur la quote-part des capitaux propres et du capital de la Société :** à titre indicatif, l'incidence de l'Emission sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Emission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus après déduction des actions auto-détenues) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)	Quote-part du capital (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles <sup>(1)</sup>	6,78	1%
Après émission de 3.510.448 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	7,11	0,84%
Après émission de 4.037.015 Actions Nouvelles <sup>(3)</sup>	7,15	0,82%
Après émission de 2.632.836 Actions Nouvelles <sup>(4)</sup>	7,03	0,88%

<sup>(1)</sup> sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du Prospectus (18.429.867 actions).

<sup>(2)</sup> hors Clause d'Extension.

<sup>(3)</sup> après exercice intégral de la Clause d'Extension.

<sup>(4)</sup> en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial et de mise en œuvre des engagements de souscription d'ESIRA et EURODYNE (à hauteur de 15.833.619 euros à titre irréductible par ESIRA et EURODYNE et 7.861.905 euros à titre réductible par ESIRA, soit au total 23.695.524 euros).

**Estimation des dépenses totales liées à l'Emission :** à titre indicatif, les dépenses liées à l'Emission (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) à la charge de la Société sont estimées à environ 571.621,18 euros.

**Dépenses facturées à l'investisseur par la Société :** Sans objet.

#### 4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

**Utilisation et montant net estimé du produit de l'Emission** : le produit de l'Emission (y compris en cas de limitation du montant de l'augmentation de capital à 75% de son montant initial) sera affecté en priorité et en totalité au financement d'éventuelles opérations de croissance externe<sup>2</sup>, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers. Le produit de l'Emission sera conservé par la Société jusqu'à ce que des opportunités de croissance externe se concrétisent ou qu'elle décide de réallouer ces fonds, notamment pour l'investissement en interne dans des projets de recherche et développement. En cas de réallocation des fonds, la Société publiera un communiqué à cet effet. Il est précisé que le produit de l'Emission ne servira pas au financement ou au refinancement de l'acquisition par Lumibird des activités laser et ultrason d'Ellex, ni au financement du fonds de roulement et des dépenses courantes de l'entreprise. Le montant brut du produit de l'Emission s'élève à 31.594.032 euros (hors exercice de la Clause d'Extension) et 36.333.135 euros (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension). Le montant net estimé du produit de l'Emission s'élève à environ 31.022.410,82 euros (hors exercice de la Clause d'Extension) et 35.720.759 euros (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension).

**Garantie et placement** : l'Emission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

**Principaux conflits d'intérêts liés à l'Emission** : la Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts liés à l'Emission. MIDCAP PARTNERS, conseil financier de l'opération et agent lié de LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP, Chef de File et Teneur de Livre dans le cadre de l'Emission, ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement et autres à la Société, à ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Les intentions et engagements de souscription des membres du Conseil d'administration de la Société, ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci sont décrits à au paragraphe 4.1 du résumé.

**Personne ou entité offrant de vendre des actions / convention de blocage** : en application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

**Engagement d'abstention de la Société** : néant.

**Engagements de conservation des actionnaires** : les sociétés ESIRA et EURODYNE, qui détiennent ensemble 50,12% du capital (et 53,73% des droits de vote) de la Société à la date du présent Prospectus ont souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Emission, portant sur l'intégralité des actions de la Société détenues à cette date, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

<sup>2</sup> Il n'existe pas à ce jour de projets de croissance externe, autres que ceux qui ont déjà fait l'objet d'une annonce au public, pour lesquels la Société a pris des engagements fermes.